



## Les différents modes de gouvernance territoriale

**Bernard ENJOLRAS**

Directeur de la Recherche à l'Institut pour la recherche à Oslo

Je tenterai d'illustrer mon argumentation au travers d'un cas concret, celui des PRIDES, pôles régionaux d'innovation et de développement économique et solidaire), dans la région PACA, que j'ai eu l'occasion d'étudier plus particulièrement. Cet exemple met en avant deux idées : d'une part celle de gouvernance en réseaux, d'autre part celle de cluster, dans l'objectif de mobiliser des synergies territoriales.

Les PRIDES sont des réseaux d'entreprise labellisés, ayant pour objet de mettre en œuvre des projets communs, fondés sur la coopération et le partenariat, ainsi que des objectifs de développement économique et social durable. Ils reçoivent un soutien financier de la région en termes de contrat d'objectifs pluriannuels.

Ils sont basés sur cinq leviers : l'innovation technologique et sociale, l'exportation et la commercialisation, les technologies de l'information et de la communication, la formation, et, enfin, la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise. En PACA, il existe notamment un pôle de services à la personne, qui met en réseau les entreprises agréées dans ce domaine et a pour objectif la création d'emplois durables et le développement de cette filière.

Sur le plan conceptuel, ce type de politique associe deux idées relativement populaires dans la littérature sociopolitique et socioéconomique : d'une part l'idée de gouvernance, qui doit à mon sens être distinguée de celle de gouvernement, qui définit une politique mise en œuvre par les acteurs de la société. Une série d'études a mis en évidence les dysfonctionnements des politiques publiques, dès lors que les acteurs ne peuvent être contraints à agir contre leur gré. L'enjeu est donc de prendre en compte les modes d'action et les incitations des acteurs dans la définition même du politique. Autrement dit, les acteurs doivent participer à l'élaboration des politiques publiques et être simultanément impliqués dans leur mise en œuvre.

D'autre part, les clusters peuvent être définis comme des groupes d'entreprises ou d'institutions, associées dans une proximité géographique, possédant un champ d'activité et des intérêts communs, donc une complémentarité. Les clusters permettent d'accroître à la fois la compétitivité d'un territoire et des entreprises situées sur ce territoire, pour deux raisons. Ils génèrent des effets de diffusion ou de débordement, des compétences et des savoirs. Une entreprise dotée d'un savoir spécifique par exemple profitera aux entreprises alentours qui développent un type d'activité similaire, bénéficiant ainsi à l'ensemble du territoire. De même, si un bassin développe une activité particulière autour d'un cluster d'entreprise, toutes les entreprises peuvent bénéficier de la main d'œuvre qualifiée disponible sur ce territoire. Le deuxième type d'effet possible est qualifié d'effet externe, lié à l'information en matière de technologie et d'accès au marché, à la valorisation des complémentarités entre les entreprises d'une même filière (formation, mutualisation de métiers et de savoir-faire). La concentration d'un type d'entreprise ou d'un type d'activité sur un territoire génère des effets de développement qui accroissent en retour la compétitivité du territoire et des entreprises sur ce territoire. Ces synergies supposent un nombre d'entreprises et une taille critique suffisants.



Les PRIDES, en région PACA, visent à implanter des pôles stratégiques sur lesquels des effets de clustérisations peuvent être développés et qui, simultanément, peuvent s'autogérer en réseaux, en s'appuyant sur des financements publics. En amont de ces pôles, un processus de planification stratégique et de développement économique a permis en même temps un processus de développement participatif, auquel un certain nombre d'acteurs ont pris part, à travers des conférences et des tables rondes, afin de définir les objectifs et les moyens de cette politique régionale d'économie sociale.

Ces PRIDES incarnent un mode de gouvernance en réseaux, horizontal et territorialisé. Cependant, des logiques sectorielles impliquent simultanément les acteurs dans des relations plus verticales avec la puissance publique. Les services de proximité par exemple sont encadrés par des politiques nationales, où les acteurs sont regroupés en fédérations et ont des dialogues avec les pouvoirs publics. Néanmoins, ces politiques reposent sur une logique de compétition et de mise en concurrence, qui ne permettent pas toujours la création d'emplois durables et la qualification des personnes. Ces initiatives de gouvernance rencontrent donc certaines limites lorsqu'elles se heurtent à la logique structurante des modes de gouvernances verticaux. Il en résulte une contradiction entre les objectifs de la région et les politiques nationales, qui, d'une certaine manière, déstructurent ce que la région cherche à structurer. Par conséquent, le fait de différencier deux types de gouvernance aide à situer les problèmes et les possibles réformes.